



Paris, le 10 décembre 2013

Communiqué de presse

Bronchiolite:

La kinésithérapie respiratoire à nouveau reconnue comme efficace et sûre pour soulager le nourrisson

En cette période de l'année où l'épidémie atteint un pic, l'Ordre souhaite rappeler le rôle essentiel que joue le kinésithérapeute dans le soulagement du nourrisson et la prévention de l'aggravation de la maladie. Concrètement, la kinésithérapie respiratoire permet de dégager les bronches de l'enfant pour qu'il puisse mieux respirer et donc continuer à s'hydrater, se nourrir et mieux dormir.

Cette action bénéfique du kinésithérapeute sur les symptômes de la bronchiolite chez le nourrisson a été **sans cesse confirmée et reconnue successivement par plusieurs institutions de santé.**

Récemment, le Collège de la masso-kinésithérapie a publié un avis daté du 12 novembre 2013 inscrivant le recours à la kinésithérapie respiratoire dans le traitement des symptômes de la bronchiolite chez le nourrisson dans le cadre des « *bonnes pratiques* ». Cet avis rappelle que la kinésithérapie respiratoire est « **efficace et garante de la sécurité des petits patients** » et **confirme la fiabilité de la technique d'Augmentation du Flux Expiratoire (AFE)** pratiquée par les professionnels français ([consulter l'avis](#)).

Cet avis vient s'ajouter à une série d'études menées par des institutions incontournables du secteur de la santé :

- **les préconisations de la Haute Autorité de Santé appliquées par la Société française de pédiatrie** qui encouragent le recours à la kinésithérapie respiratoire pour le traitement des symptômes de cette pathologie ([texte court](#)) ;
- les recommandations formulées à l'issue de la **Conférence de consensus médecins-kinésithérapeutes** du 21 septembre 2000 et jusqu'à présent jamais démenties par une étude fiable ;
- **les constatations de l'Assurance Maladie** qui indiquent clairement que la kinésithérapie est indiquée pour cette pathologie : « *après chaque séance, l'enfant se sent généralement mieux* » ([point de conjoncture - novembre 2002](#)).

Alors que **près d'un demi-million de nourrissons** sont exposés chaque année aux épidémies de bronchiolite aigüe, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes - garant de la qualité des soins et de la sécurité des patients - tient à rappeler que **la pratique de la kinésithérapie respiratoire est très encadrée en France**. Il souhaite ainsi définitivement lever toute imprécision ou amalgame qui pourrait être de nature à inquiéter certains parents : les pratiques les plus controversées comme le drainage de posture et les percussions dites "clapping" qui sont visées par les études hostiles ne sont plus recommandées en France depuis 1994.

